

Audit de la sélection des bénéficiaires et du suivi de l'exécution des protocoles d'accord de subvention (PAS)

Période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024

RAPPORT DE MISSION D'AUDIT

Rapport final DAIE-2025-RF04

14 octobre 2025

Intitulé de l'Engagement	Unités Administratives	Type d'Engagement	Opinion globale
Audit de la sélection des bénéficiaires et du suivi de l'exécution des PAS pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024	BURADM, DAF	Audit	Attention Immédiate Requise
Observations d'Audit	Critique 2	Significatif 4	Modéré 0
			Mineur 0

Importance de la Mission :

La maîtrise des contrôles liés à la sélection des bénéficiaires et au suivi des PAS est essentielle pour l'OIF, car elle constitue un gage de rigueur et de qualité nécessaire, à la fois pour sécuriser l'atteinte des objectifs, limiter le risque réputationnel et préparer l'Organisation à une éventuelle accréditation à la gestion déléguée de fonds externes. L'audit financier et comptable d'un échantillon de PAS a révélé que l'absence d'harmonisation des pratiques expose l'OIF à des insuffisances, nécessitant une évaluation à l'échelle de l'ensemble des PAS.

Objectifs et périmètre

La mission élargie avait pour objectif d'évaluer et d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles relatifs à la sélection des bénéficiaires, à la contractualisation des PAS et au suivi de leur exécution. Ces contrôles s'entendent des diligences attendues lors de la sélection des bénéficiaires – y compris, revue des antécédents et vérification du statut juridique – et pendant la mise en œuvre du PAS, notamment le contrôle des paiements et l'examen des livrables.

La mission a porté sur l'ensemble des PAS enregistrés entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024. Sur la période concernée, un peu plus de 2 200 PAS ont été octroyés à environ 1 500 bénéficiaires.

La mission a examiné entre autres la sélection des bénéficiaires, leur fiabilité juridique et bancaire, l'absence de liens inhabituels avec le personnel, la conformité des paiements, des livrables et des budgets.

Résultats de la mission

L'audit a révélé des faiblesses dans la gestion des subventions, exposant l'Organisation à des risques de non-conformité et d'atteinte à sa réputation.

La DAIE a recommandé de renforcer :

- Les diligences minimales de vérification des informations relatives aux bénéficiaires
- Le suivi des subventions, notamment leur suspension en cas de doute sérieux ;
- La gestion intégrée de la performance des bénéficiaires et l'amélioration de la coordination inter-unités ;
- La sensibilisation accrue du personnel aux risques liés à la gestion des PAS.

La DAIE est satisfaite des plans d'actions élaborés par l'Organisation. Ces initiatives entreprises témoignent d'une démarche proactive d'amélioration continue et d'une volonté affirmée de consolidation des dispositifs de gouvernance et de conformité relatifs aux PAS.

Rigobert PINGA PINGA

Directeur de l'Audit interne et de l'évaluation

Fabrice DJILE

Auditeur en Charge